

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-deuxième session ordinaire

21 - 25 janvier 2013

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/775(XXII)

Original : français

**RAPPORT DE LA VINGT DEUXIEME SESSION DU COMITE
MINISTERIEL SUR LES CANDIDATURES
AFRICAINES AU SIEN DU SYSTEME INTERNATIONAL
24 JANVIER 2013, ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

I. INTRODUCTION

1. Le Comité Ministériel sur les candidatures africaines au sein du Système International s'est réuni en sa vingt deuxième session ordinaire, le 24 janvier 2013, à Addis-Abeba (Ethiopie), sous la présidence de S.E. M Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, de la République Démocratique du Congo (RDC).

2. Le Président, après avoir ouvert la séance et satisfait au protocole d'usage, a annoncé l'ordre du jour de la réunion et a rappelé au Comité le respect des dispositions du règlement intérieur ainsi que la méthode de travail pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la session. Il a ensuite donné la parole au représentant du Département des affaires politiques pour présenter au Comité le rapport sur la mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.717 (XXI), ainsi que les nouvelles candidatures africaines au sein du système international sur lesquelles le Comité ministériel devait, après examen, faire des recommandations appropriées à la 22^{ème} session ordinaire du Conseil Exécutif.

II. PARTICIPATION

3. Les Etats ci-après, membres du Comité étaient présents: Angola, Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, République Démocratique du Congo, Egypte, Gambie, Malawi, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Tanzanie, Tchad, Tunisie et Ouganda.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. L'ordre du jour suivant a été adopté par le Comité :

- (i) Mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.717 (XXI) ;
- (ii) Examen des candidatures africaines aux postes dans le système international ;
- (iii) Examen du Règlement Intérieur ;
- (iv) Questions diverses.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION DU CONSEIL EXECUTIF EX.CL/Dec.717 (XXI)

5. Le Comité a pris note de l'état de mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.717 (XXI) sur les candidatures africaines endossées lors de la session de juillet 2012 à Addis-Abeba (Ethiopie).

V. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

6. Le Comité a approuvé les candidatures suivantes :

- (i) **au poste de membre du Conseil Exécutif de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)**, la candidature de la République tunisienne, lors des élections prévues au cours de la 20^{ème} Assemblée générale de l'OMT en 2013.
- (ii) **au poste de Directeur général de l'UNESCO**, la candidature de S.E. M Rachad Farah, de Djibouti. Tenant compte du fait que la Directrice générale sortante est candidate à sa propre succession, le Comité suggère qu'une forte mobilisation soit menée autour de la candidature de Djibouti.

7. En ce qui concerne les postes dont les élections n'interviendront pas cette année, le Comité ministériel a décidé du renvoi de leur examen à la session précédant lesdites élections. Il s'agit de :

- (i) **la candidature de la République Arabe d'Egypte au poste de membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2016-2017**, lors des élections qui auront lieu au cours de la 70^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies en 2015 ;
- (ii) **la candidature de la République de la Guinée Equatoriale au poste de membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies**, pour la période 2018-2019 au cours des élections qui auront à New York, en octobre 2017 ;
- (iii) la délégation d'Angola s'est dite satisfaite par cette décision et a informé le Comité qu'elle avait soumis auprès du bureau de l'Union africaine à New York sa candidature au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité pour la période 2015-2016, information confirmée par l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès des Nations unies, à la demande du Président du Comité. .

8. Relativement à la candidature au poste de **Président de la 69^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations unies pour la période 2014-2015**, poste qui revient à l'Afrique, le Comité ministériel ayant noté que les consultations entre les deux Etats qui ont présenté des candidatures, à savoir la République du Cameroun et la République d'Ouganda n'ont pas abouti à un consensus, suggère au Conseil exécutif : 1) le renvoi de l'examen de ce point à la session de mai 2013 ; 2) d'inviter les deux parties à poursuivre la consultation au niveau des Chefs d'Etat en vue d'obtenir un consensus avant le sommet de mai 2013 et ; 3) d'interdire toute nouvelle candidature à ce poste afin d'éviter de compliquer la recherche d'une solution au problème en cours.

9. S'agissant des **candidatures au poste de membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies pour la période 2014-2016**, lors des élections qui auront lieu au cours de la 68^{ème} Session de l'Assemblée des Nations Unies à New York, Etats Unis d'Amérique, en novembre 2013 le Comité ministériel a suggéré le renvoi de l'examen de la candidature de la République algérienne démocratique et populaire et de celle de la République tunisienne à ce poste, à la session de mai 2013, afin de permettre à la région d'Afrique du Nord de mener des consultations en vue de la désignation d'une seule candidature.

10. **L'Ouganda ayant retiré la candidature de l'Honorable Isaac Isanga Musumba au poste de Secrétaire Général de l'Organisation de coopération islamique (OCI)**, pour les élections prévues durant l'Assemblée générale de l'OCI en 2013, le Comité ministériel a pris acte de cette décision et n'a pas examiné ladite candidature.

VI. EXAMEN DU REGLEMENT INTERIEUR SUR LES CANDIDATURES

11. Le Comité ministériel a débattu de la procédure pour l'examen et la révision des règles de procédures du Comité ministériel sur les candidatures et a convenu que : 1) la Commission (Bureau du conseiller juridique) adresse une Note verbale aux Etats membres afin de recueillir leurs contributions et propositions d'amendement aux fins de finaliser le projet de document révisé ; 2) de mettre en place un comité ad hoc composé des membres du Comité des Représentants Permanents provenant des Etats membres du Comité ministériel sur les candidatures pour examiner le projet de document révisé ; 3) soumettre le projet finalisé à l'examen du Comité ministériel à sa session de janvier 2014.

VII. QUESTIONS DIVERSES

12. La délégation du Rwanda a porté à la connaissance du Comité ministériel que le poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) deviendra vacant prochainement et que ce poste revient à l'Afrique.

2013

Rapport de la Vingt Deuxieme session
du Comite Ministeriel sur les
Candidatures Africaines au Sien du
Systeme International 24 Janvier
2013, Addis Abeba (Ethiopie)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3317>

Downloaded from African Union Common Repository